



DÉCISION N°004/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2025 Portant attribution d'une Lettre-Commande

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGANG DECIDE :

- Vu la Constitution ;
 - Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics;
 - Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
 - Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;
 - Vu le Décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de Mengang ;
 - Vu l'Arrêté N°000214/A/MINDEVEL DU 05 MARS 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre;
 - Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Considérant l'Avis d'Appel d'Offre National N°004 /AONO/C-MENGANG/CIPM- MG/2025 DU 25/02/2025,
- Vu la lettre de proposition rapport d'attribution du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MENGANG, du 17 Avril 2025;

DECIDE

Article1^{er}: les travaux d'achèvement de construction d'un (01) bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de Koundou dans la Commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre

Dossier D'Appel d'Offre National Ouvert	Nom et Adresse	Montant Final de la Lettre-Commande TTC en FCFA	Observations
N°004/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2025 DU 25/02/2025	ETS WUDIS	14 837 060	REtenue

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.



Ampliations:

- PREFET / NM / Akga
- ARMP / CE
- DDMAP/NM/ Akga
- DDMINDEVEL/NM
- DDTP
- CIPM-MG / Mengang
- AFFICHAGE
- Archives / Chrono